Chambre des députés

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER
(*Suite*)

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

Réponse de M. Jaurès

M. Jaurès. — Nous avons beaucoup compté sur M. Ribot et ses amis pour assurer le monopole, car M. Ribot représente les grands intérêts des grands distillateurs du Nord. Il a le droit de trouver légitimes ces intérêts ; mais pour les sauvegarder, il a poussé à bout le gouvernement contre les bouilleurs de cru.

M. Ribot fait un signe négatif.

M. Jaurès. — Oh! je sais bien que vous n'avez pas usé de toutes vos forces.

Vous nous reprochez de ne plus laisser la liberté aux petits bouilleurs. Mais c'est vous qui portez cette atteinte. Les grands distillateurs aliènent leur liberté en les obligeant à vendre leurs produits à de gros commerçants.

Les petits bouilleurs n'ont plus, en fait, la propriété de leurs produits; ils ne peuvent plus garder le caractère d'autonomie, ils se laissent anéantir par plus gros qu'eux.

La question du monopole est posée par la nécessité même des choses.

On nous reproche de ne pas organiser le monopole de la vente, de ne pas aller jusqu'au bout de nos principes.

On nous critique toujours; mais nous estimons qu'il vaut mieux faire quelque chose que ne rien faire du tout.

Puis M. Jaurès assure qu'il n'est pas contre la propriété; il veut l'assurer à tous dans les conditions économiques nouvelles.

Opinion du ministre des Finances

M. Rouvier essaie de contenter tout le monde en demandant à la Chambre de renvoyer tous les projets sur le monopole à une Commission spéciale qui les étudierait et apporterait une solution.

— Je ne suis pas, dit-il, adversaire résolu de tout monopole. Mais j'estime qu'il n'est pas le moment d'en instituer un.

M. Jaurès. — Vous avez deux ans pour le préparer.

M. Rouvier. — J'espère bien ne pas durer deux ans.

M. Jaurès. — L'ambition cependant ne vous manque pas.

M. Rouvier. — Ce sont les forces qui me manqueront.

M. Jaurès. — Il faut toujours avoir la force de durer.

M. Rouvier. — Je ne suis pas ennemi d'un monopole. Celui qui m'agréerait serait celui de la distillation et de la rectification.

Ce n'est pas que j'aime le monopole pour lui-même, mais bien étudié, il serait peut être un bon moyen de faire entrer les impôts.

M. Rouvier n'accepte pas non plus le texte de la Commission qui l'invite à organiser le monopole pour 1905.

La disjonction

M. Ribot. — La Chambre nomme des Commissions spéciales, système du bloc, ce n'est pas le moyen d'examiner sérieusement la question.

Si elle veut accepter la contradiction, nous ne demanderons pas mieux que de collaborer loyalement à l'étude.

Après observation de **MM. Doumer, Charles Benoist, Chapuis et Lasies**, le renvoi des projets sur le monopole à une Commission spéciale est ordonné par 342 voix contre 197.

La dernière bataille des bouilleurs

M. Lasies dépose cet article additionnel :

« Les règlements d'administration publique, prévus à l'article 28 devront être soumis à la ratification des Chambres ».

Les lois, dit-il, doivent être appliquées dans leur esprit et dans leur texte.

Personne n'admettra qu'au-dessous du Parlement il y ait un pouvoir occulte qui transforme les lois.

Or, on sait ce que sont les règlements d'administration publique.

Il faut se prémunir contre les interprétations dangereuses. C'est ce que je demande à la Chambre. (Applaudissements.)

M. Rouvier. — Jamais les ministres et le Conseil d'Etat ne dénaturent l'esprit des lois dans les règlements d'administration publique.

M. Lasies. — Cependant cela s'est produit.

MM. Caillaux et Berteaux défendent les règlements d'administration publique.

La proposition Lasies est repoussée.

La séance est levée. Séance aujourd'hui.

SÉANCE DU SAMEDI 28 FÉVRIER

La séance est ouverte à 2 h. 10.

M. Jaurès préside.

La Chambre vote sans débat un projet de loi déclarant d'utilité publique l'établissement de la ligne du métropolitain d'Auteuil à l'Opéra ; et un projet de loi fixant le taux des primes d'exportation des sucres.

Puis on revient à la

Loi de finances — Les pétroles

Le président met en discussion l'article 24 qui fixe une taxe de fabrication de 0 fr. 25 par 100 kilos ou 1 franc par hectolitre sur les huiles minérales brutes.

M. Plichon demande de disjoindre cet article de la loi de finances et de le renvoyer à la Commission des douanes qui l'étudiera et fera un rapport de la question.

L'orateur fait ressortir la gravité de la question : Si, dit-il, l'article était voté, le pétrole serait vendu plus cher au consommateur. En effet, si on impose les raffineurs d'une nouvelle taxe, ceux-ci voudront recouvrer une partie de cette taxe, et ils vendront leurs produits plus cher.

C'est une mesure trop grave pour qu'elle ne soit pas étudiée à fond.

M. Rouvier s'oppose à la disjonction.

Il prétend que ce ne sont pas les contribuables qui payeront. Cela, assure-t-il, est matériellement impossible, parce que le droit de fabrication ne touche pas le pétrole consommé.

D'autre part, cela apportera au Trésor 5 millions par an. Ce n'est pas à dédaigner.

La motion **Plichon** est mise aux voix ; le scrutin donne lieu à pointage.

Le renvoi à la Commission est repoussé par 265 voix contre 243.

On discute maintenant l'article au fond.

M. Salis. — La loi aura pour résultat très clair d'imposer le consommateur et de frapper les ouvriers. L'Etat a besoin d'argent, il pense trouver 5 millions ; mais, pouvons-nous consentir à grever le budget du pauvre?

Incident dans les tribunes

A ce moment, un spectateur lance dans la salle un stock de prospectus rose en criant : « A bas les voleurs! A bas les traîtres! Vive la loi! »

Les huissiers se précipitent, le prennent par les bras et le mettent à la porte.

L'incident n'a pas produit une grosse émotion.

Il a duré deux minutes.

Et la discussion a repris aussi calme.

L'individu qui a jeté des papiers du haut d'une tribune est un nommé Pierre Veuriot, auteur d'une brochure qui a pour titre : *Les crimes des Conseils de guerre, curieuse révélation, pétition à la Chambre*. Ce sont ses propres élucubrations qu'il a lancées sur le dos de nos honorables.

M. Klotz. — La taxe aura-t-elle une répercussion sur le consommateur ? Non. Les droits de protection accordés aux raffineurs sont annuellement de 8 millions: ce que l'on demande c'est de diminuer les bénéfices du Syndicat des raffineurs, en les partageant entre celui-ci et l'Etat. Le pétrole ne sera pas vendu plus cher, puisque les raffineurs auront encore 4 millions de primes.

En somme, ce que demande le gouvernement ce n'est pas une nouvelle taxe, c'est la diminution des bénéfices. (Protestations.)

M. Lepelletier. — Expliquez la taxe comme vous voudrez: mais que ce soit une nouvelle taxe, ou une diminution de bénéfice, soyez persuadé que ce sera encore le consommateur qui payera.

M. Doumer. — On peut sans inquiétude aucune voter la taxe. Les consommateurs ne payeront pas le pétrole plus cher; car, ils auront toujours le pétrole étranger qui viendra sur le marché. D'autre part, on ne fera que diminuer le bénéfice d'un petit groupe de raffineurs.

M. Rouvier appuie les observations de M. Doumer et soutient, lui aussi, que le consommateur ne sera pas frappé.

M. Krauss. — Voulez-vous prendre l'engagement, si le consommateur est frappé, de déposer un projet de monopole des pétroles?

M. Rouvier continue sa petite discussion et ne répond pas à cette question.

Il adjure enfin la Chambre de ne pas se laisser influencer par la presse qui a fait campagne contre la taxe.

M. Sembat défend, au nom du parti socialiste, la thèse du monopole.

En fait, dit-il, le monopole existe ; la fabrication du pétrole en France n'est pas libre; elle est entre les mains d'un Syndicat qui, lui-même n'est pas autonome, car il dépend du trust américain.

Il votera la taxe sur les pétroles parce qu'elle est un acheminement au monopole, et qu'elle frappe de gros capitalistes.

Le monopole des pétroles

M. Coutant dépose le projet de résolution suivant.

« Le gouvernement est invité à déposer, dans le plus bref délai, un projet de monopole du raffinage des pétroles. »

M. Rouvier. — J'accepte le projet de résolution. Je demande qu'on l'incorpore dans la loi de finances.

M. Millevoye apporte son adhésion au monopole qu'il considère comme une nécessité sociale.

L'article 24 est adopté par 319 voix contre 202

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

BOUILLEURS DE CRU

D'une lettre adressée par M. Ducluux-Monteil, député de l'Ardèche, au *Messager ardéchois*, il résulte que M. le directeur des contributions indirectes lui a promis que dans le règlement d'administration publique relatif aux bouilleurs de cru, il établirait le principe suivant :

« En n'oubliant pas que la quantité de 50 litres d'alcool pur ne pourra, dans aucun cas, être dépassée, le récoltant, ne brûlant que ses marcs et ses lies, recevra la *jouissance libre* d'un vignoble d'une superficie supérieure au vignoble accordé au récoltant distillant son vin. »

SÉNAT

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER
(*Suite*)

M. le général Billot déclare qu'il est plus que jamais l'adversaire de la prétendue réforme dont on prétend doter le pays.

Il ne votera pas le passage à une seconde délibération.

Par 239 voix contre 33, le passage est voté.

Le ministre de la Guerre s'oppose à l'adoption de la motion de M. Legrand.

Si le Conseil supérieur, dit-il, trouvait la loi mauvaise, quelle serait la situation du Sénat? (Bruit et exclamations.)

M. de Lamarzelle. — A quoi sert ce Conseil si ce n'est pas à donner son avis au Sénat dans la question très grave qui nous occupe?

La proposition de M. Legrand est repoussée par 183 voix contre 116.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi qui a pour but d'autoriser la pêche à la ligne les dimanches et jours fériés pendant la période d'interdiction.

M. Lavertujon expose l'économie du projet.

Après une assez vive discussion, l'urgence n'est pas déclarée et le renvoi à la Commission est ordonné.

La séance est levée à 6 heures. Prochaine séance mardi.

La vie parlementaire

Le rapport sur l'élection de M. Syveton — Le policier garçon de bureau — La discussion des demandes d'autorisation — Les Sociétés d'assurances sur la vie — Un mot du général André — M. Mœrdès est dans la joie

On a distribué, ce soir, le rapport de M. Beauregard sur l'enquête ordonnée par la Chambre au sujet de l'élection de M. Syveton. Il contient une petite histoire policière qui vaut son pesant d'or.

La Chambre avait voté l'enquête sur la demande de M. Berteaux qui avait produit un carnet rempli de mentions bizarres. On y trouvait, en face des noms de certains concierges du IIe arrondissement, des annotations relatives aux opinions politiques ou religieuses qui leur étaient attribuées par le rédacteur du carnet. De là, le député de Seine-et-Oise concluait à une organisation ayant pour but de s'entendre avec les concierges dont les opinions paraîtraient favorables, afin d'obtenir d'eux que les documents adressés par M. Mesureur aux électeurs ne fussent pas remis à leurs locataires.

Voici ce que l'enquête a révélé :

Quant au carnet incriminé par M. Berteaux et qui nous avait été remis par le président du Comité radical socialiste du IIe arrondissement, il paraît émaner d'un nommé M. Marie, qui fut, en effet, employé à ce travail, et dont on trouve le nom sur le verso de la couverture. Or, ce M. Marie, qui, son travail de revision achevé, était, paraît-il, entré au service de la « Patrie française » comme garçon de bureau, a été retrouvé depuis à la gare de Pontarlier, où il remplissait les fonctions de commissaire spécial adjoint. Nous avons des raisons de croire qu'il y est encore.

—o—

On paraît d'accord pour fixer à jeudi prochain au plus tard la fin de la discussion du budget. Si cette prévision se réalise, la Chambre pourra consacrer les séances de vendredi et de samedi aux interpellations sur la Macédoine et sur la mise en disponibilité du général Tournier.

Le président du Conseil attache une grande importance à ce que la Chambre consacre toutes ses séances, à partir du lundi 9 mars, à l'examen des demandes d'autorisation des Congrégations. Il prétend en finir avant Pâques. Le délai serait suffisant si la procédure de la Commission était adoptée. Mais la chose est loin d'être certaine. Malgré la campagne des délégués du « bloc », il semble de plus en plus probable que la majorité des membres du groupe Etienne et même quelques radicaux se prononceront pour le passage à la discussion des articles.

Et les députés non validés? Ils ne se laisseront pas oublier sans crier un peu, et il y a des chances pour que la Chambre leur accorde au moins un jour par semaine.

—o—

Un accord est intervenu entre M. Trouillot, ministre du Commerce, et la Commission des assurances, sur le projet relatif à la surveillance et au contrôle des Sociétés d'assurances sur la vie. Le texte du projet a été arrêté sur les dispositions qui visent notamment les Sociétés tontinières.

M. Chastenet a été chargé du rapport et compte le déposer avant les vacances de Pâques. La Commission entendra mardi les représentants des Sociétés, convoqués sur leur demande.

Des hommes politiques continuent à s'occuper du sort des polytechniciens envoyés dans les régiments. C'est ainsi qu'hier, dans les couloirs du Sénat, le général Grévy et M. Cuvinot, tous deux anciens pipos, ont appelé discrètement l'attention du ministre de la Guerre sur les inconvénients graves qu'aurait pour ces jeunes un séjour trop prolongé hors de l'Ecole. Ils risqueraient de perdre ainsi le bénéfice d'une année.

Le général André, avec sa distinction ordinaire, aurait répondu :

— Tant pis! Et si l'on fait près de moi une démarche officielle, je leur f... un mois de plus.

Ce qui n'empêche pas le bruit de leur prochain retour de courir.

—o—

Le préfet du Finistère et un député ministériel du même département conversaient, hier, dans l'embrasure d'une fenêtre du salon de la Paix.

— En voilà une histoire qui m'a fait plaisir! s'exclamait le haut fonctionnaire.

— Et à Mœrdès donc! ripostait l'autre.

Quelle affaire peut bien causer tant de joie à M. Mœrdès et à son chef?

A. JANNE.

MENELIK, M. LAGARDE & M. ILG

Après avoir été traité avec des honneurs extraordinaires, ainsi que l'indiquait notre dernière « Lettre d'Ethiopie », M. Lagarde serait-il devenu véritablement suspect à Ménélik qui n'aurait plus pour lui que des sentiments d'hostilité? — Depuis quinze jours, on discute là-dessus.

On affirme, on conteste, on affirme de nouveau, et M. Delcassé disait hier qu'il ne pourrait rien répondre à ce sujet avant la fin de la discussion du budget.

Il paraît que la querelle est moins entre Ménélik et le représentant de la France qu'entre ce dernier et quelques-uns de ses collègues représentants des autres puissances.

Il s'agirait surtout d'une lutte d'influence et d'intrigue qui se poursuit depuis plusieurs années entre M. Ilg et M. Lagarde. M. Ilg, d'origine suisse, est actuellement le premier ministre de Ménélik.

Celui-ci, continue M. Seigan, suivant le jeu de ses intérêts, caresse tour à tour l'Italie, l'Angleterre ou la France.

M. Lagarde a vu clair dans son jeu et l'a révélé à Ménélik. C'est ce que M. Ilg ne lui pardonne pas. Sans compter qu'ayant vendu sa concession de chemin de fer à la France, le ministre des Affaires étrangères rêve *d'en obtenir une autre pour la vendre aux Anglais*, mais jusqu'à aujourd'hui il n'a pas réussi!

M. Lagarde contrecarre autant que possible ces desseins.

Par contre, M. Ilg cherche nécessairement à discréditer M. Lagarde auprès de Ménélik et y réussit peut-être en partie.

Telle est l'explication des bruits récents.

L'Angleterre n'a du reste aucune chance de supplanter l'influence française auprès du souverain abyssin.

En 1895, Ménélik en guerre contre l'Italie n'obtint des secours que de la Russie, qui lui envoyait des armes, et de la France, qui laissait passer ces armes par le territoire de son protectorat.

L'EMPEREUR MÉNÉLIK

Ce M. Ilg jouit à la cour du Négus d'une influence considérable. Il a été autrefois chargé de surveiller et de diriger l'instruction de trois princes abyssins. Il s'était installé avec eux à Neuchâtel.

C'est là, on s'en souvient, que le gouvernement italien, trompant sa vigilance, fit enlever les princes abyssins pour s'en servir comme otages. Les Italiens ont prétendu que, pendant la guerre, M. Ilg a joué un rôle très dangereux en informant le Négus de tout ce qui se préparait en Europe et en se faisant le pourvoyeur d'armes des Abyssins. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la guerre, M. Ilg revint à Addis-Ababa reprendre sa place de premier ministre qu'il n'a plus quittée.

Quelles sont les véritables causes de la rivalité qui s'est élevée entre M. Lagarde et M. Ilg? — On les connaît mal.

Un explorateur belge, Mirko-Selgan, disait hier au *Petit Bleu* de Bruxelles :

M. Lagarde a bien dans l'entourage du Négus quelques ennemis personnels, et principalement le ministre des Affaires étrangères de Ménélik, M. Ilg; et voici pourquoi : M. Lagarde, un fort honnête homme, très estimé à Addis-Ababa, a fait obstacle au lancement en France de différentes entreprises louches.

M. Selgan cite ici plusieurs Sociétés dont, dit-il, les Belges ont été victimes, car c'est en Belgique qu'on était allé chercher les capitaux, M. Lagarde ayant prémuni les Français contre ces malheureuses opérations. Une de ces entreprises était précisément sous le patronage de M. Ilg lui-même.

C'est même en raison de ces faits que M. Lagarde fut alors créé « duc de Entotto » par le Négus, qui lui donna, de plus, une grande concession de terrain, tandis qu'il autorisait l'installation d'une mission catholique française à Harrar, contre la volonté de son clergé.

Le Négus n'a pas oublié non plus qu'en 1868, l'Angleterre envoyait contre un de ses prédécesseurs, Théodoros, l'expédition militaire qui se termina par le suicide de ce malheureux souverain bloqué à Magdala.

Il n'oublie pas qu'en 1875, l'Angleterre s'attaqua derechef, et vainement cette fois, aux Abyssins (sous le Négus Jean), et qu'enfin c'est l'Angleterre qui, en 1895, lui valut à lui-même l'agression italienne. Le Cabinet de Londres y poussa tant qu'il put en vue de paralyser l'action de Ménélik au Soudan.

On a pu se faire illusion à Londres sur les sentiments de Ménélik, parce qu'il a consenti à envoyer le ras Makonnen au couronnement d'Edouard VII.

Il ne faut pas oublier : 1° que le Négus avait à remercier le roi des riches cadeaux qu'il lui avait fait remettre par le colonel Harrington ; 2° que le voyage du ras Makonnen en Europe fut complètement fait aux frais du trésor britannique ; tandis qu'en 1900, Ménélik envoyait spontanément à l'Exposition de Paris son plus haut fonctionnaire, Lakamasnokodi.

Si les informations de l'explorateur belge sont exactes, s'il n'y a que « *ça* » entre la France et Ménélik, on peut espérer que les bons rapports ne seront pas altérés.

Nous craignons qu'il y ait autre chose, et nous prions le lecteur de s'en rapporter, pour bien juger, à la lettre particulière d'Ethiopie que nous avons publiée il y a quelques jours.

A QUOI TIENT UNE EXPÉDITION

Les débats qui viennent de se dérouler, à la 1re Chambre de la Cour, au sujet d'un règlement de comptes entre Mme la marquise de Bridieu et un courtier, M. Courmes, ont révélé au public stupéfait à quoi tient une expédition et la vie de quelques marins français.

Mme de Bridieu est une des héritières de M. Lorando dont les créances sur la Turquie nécessitèrent notre intervention navale. C'est à ce titre que M. Courmes lui réclame 660 000 francs. Son avocat, Me Raoul Rousset, pour justifier sa créance, nous a initié à l'entreprise à laquelle il fut mêlé.

L'opinion publique n'était pas « emballée » pour cette fameuse affaire des quais de Constantinople, et les différends financiers de deux juifs naturalisés — ils le sont tous — Lorando et Tubini, avec le Sultan ne l'émotionnaient guère.

— Cela venait, a déclaré Me Rousset, de ce que l'opinion était égarée par des articles de journaux payés par la Turquie. Pour la ramener à une plus bienveillante attention, Mme la marquise de Bridieu s'adressa à M. Courmes qui promit de mener simultanément dans plusieurs journaux parisiens une campagne en faveur de Lorando et Tubini.

La marquise de Bridieu s'engageait à verser au courtier, sur le produit des créances : 1° une commission de 15 %; 2° une somme de 15 000 livres turques (la livre vaut 26 francs).

La campagne de presse fut organisée ; elle fut suivie d'une campagne plus belliqueuse : l'envoi de la flotte française à Mytilène. Le Sultan paya les créances, mais les héritiers de Lorando ne payèrent pas leur intermédiaire. D'où le procès.

Mercredi, la Cour nous dira ce qu'elle pense de ces mœurs inqualifiables.

L'AFFAIRE DUVIAN

Le Fr. Duvian a choisi Me Le Guen, ancien sénateur du Finistère et chevalier de la Légion d'honneur, pour l'assister durant l'instruction de son affaire.

L'éminent avocat a pris, hier, connaissance du dossier au greffe du tribunal.

Me Pener, avoué, suivra également l'instruction de cette affaire.

On annonce une nouvelle manifestation anticléricale pour ce soir.

Une lettre parvenue à Brest, établit que le Fr. Duvian n'a nullement pris la fuite, comme on l'a dit, mais qu'après avoir connu la plainte portée contre lui par M. Blondeau, il s'était rendu à Paris pour prendre conseil du Supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, puis chez son beau-frère, dans la Sarthe.

—o—

On lit dans la *Semaine religieuse* de Quimper du vendredi 27 février :

Brest. — L'opinion publique s'est vivement émue de certains faits qui se seraient passés dans une école de Frères, à Brest. Nous croyons savoir que le « scandale » a été considérablement exagéré : les faits incriminés se réduiraient à quelques sévices plus ou moins imprudents, mais qui ne revêtent point le caractère particulièrement odieux qu'on leur a d'abord prêté.

Les Polytechniciens et les artilleurs de Poitiers

Le *Radical* annonce qu'à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet, le général André va lever les punitions infligées récemment aux canonniers du 33e d'artillerie de Poitiers, aux élèves de l'Ecole polytechnique et aux soldats du train des équipages de Nantes.

Les artilleurs de Poitiers, qui avaient été envoyés dans des régiments d'Afrique, reviendront en France ; les 60 élèves de l'Ecole polytechnique, dispersés dans divers régiments, réintégreront l'Ecole où ils pourront continuer leurs études, et les tringlots de Nantes auront leurs punitions levées.

« Action libérale populaire »

Jeudi soir a eu lieu à Périgueux une importante réunion, sous la présidence de M. le comte de Chalup.

Plus de 350 assistants, parmi lesquels des délégués de toutes les circonscriptions et de la plupart des cantons de la Dordogne, ont applaudi le vibrant discours du président et l'allocution de M. de Beaumont, représentant du Comité régional de l'A. L. P. de Bordeaux.

M. Joseph Denais, envoyé par le Comité central, a, dans un brillant discours, exposé le programme et l'organisation de l'*Action libérale populaire*.

A l'unanimité, les assistants ont décidé l'adhésion du Comité de Périgueux à l'association : de nombreuses adhésions individuelles ont été recueillies séance tenante.

DANS LE CLERGÉ

L'*Officiel* d'aujourd'hui enregistre les nominations suivantes faites par l'autorité diocésaine et qu'il dit agréées par le ministre des Cultes :

Diocèse d'Autun : Nominations de M. Lafonge (Louis-Lazare), desservant de Sermesse, à la cure d'Antully, vacante par la démission de M. Brenot; M. Guittard (Jean-Eléonor-Joseph), desservant de Saint-Romain sur-Vigny, à la cure de Salornay-sur-Guye, vacante par suite du décès de M. Chevillard.

Diocèse d'Agen : Nominations de M. Labarthe (Antoine), desservant de Brignac, à la cure de Clairac, vacante par la démission de M. Monestès; M. Monestès (Louis-Jacques), curé de Clairac, au canonicat vacant dans le Chapitre de l'église cathédrale par suite du décès de M. Labarrière.

Diocèse de Limoges : Nominations de M. Marandat (Jean-Justin), curé de Compreignac, à la cure de Saint-Yrieix, vacante par la démission de M. Pascaud; M. Groussaud (Marie-Joseph), curé d'Azérables, à la cure de Chenailles, vacante par suite du décès de M. Pascal.

Diocèse de Tarentaise : Nomination de M. Charles (Jean-Claude), supérieur du Grand Séminaire, au canonicat vacant dans le chapitre de l'église cathédrale, par suite du décès de M. Guiguet.

ÉVANGILE

du 1er dimanche de Carême

En ce temps-là, Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté par le diable. Et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ensuite. Le tentateur, s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez que ces pierres deviennent des pains. Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Le diable alors le transporta dans la ville sainte, et le mettant sur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. Car il est écrit : Il a ordonné à ses anges de prendre soin de vous, et ils vous soutiendront dans leurs mains, de peur que vous ne heurtiez le pied contre quelque pierre. Jésus lui répondit : Il est aussi écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, et lui montrant tous les royaumes du monde avec leur gloire, il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses, si, vous prosternant, vous m'adorez. Mais Jésus lui dit : Retire-toi, Satan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous le servirez lui seul. Alors le diable le laissa ; et aussitôt les anges s'approchèrent de lui, et le servaient.

(S. Matth., ch. IV.)

CROIX

Nos amis défunts

A Castelnaudary, Mère François de Sales, dans le monde Irma Jammes, première supérieure et fondatrice de la Congrégation de l'Action de Grâces, à 80 ans, dont 30 ans de vie religieuse. — Mme Verger, à Paris, le 20 février, à 61 ans. — M. Nestor Tournier, instituteur en retraite, à Rosières (Doubs), le 20 février, à 70 ans, chez son fils, M. le curé de Rosières. Il était aussi père d'un autre prêtre, qui est vicaire à Luré. — M. de Bigault de Cazenove, à Avize (Marne), le 27 février, 35 ans. — Mme Vve Magloire-Charlier, à Ardon-sous-Laon, le 20 février, à 92 ans. — A Bordeaux, Mme Guy de Roquemaurel, née de Broca.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(*300 jours d'indulgence*)

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er mars. 1er DIMANCHE DE CARÊME. — L. 2. DE LA FÉRIE. — M. 3. DE LA FÉRIE. — M. 4. MERCREDI DES QUATRE-TEMPS. SAINT CASIMIR, *confesseur*. — J. 5. DE LA FÉRIE. — V. 6. VENDREDI DES QUATRE-TEMPS. LA SAINTE LANCE ET LES SAINTS CLOUS DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — S. 7. SAMEDI DES QUATRE-TEMPS. SAINT THOMAS D'AQUIN, *confesseur et docteur*. — D. 8. IIe DIMANCHE DE CARÊME.

3 MARS

Indulgence accordée aux missions des Pères de l'Assomption

A la suite de l'audience si encourageante que le Saint-Père a donnée au T. R. P. Picard et au P. Alfred, Supérieurs des missions assomptionistes, Sa Sainteté a daigné envoyer un Bref concédant aux bienfaiteurs de cette mission une indulgence spéciale à gagner le 3 mars, 25e anniversaire de son couronnement.

Les souscripteurs, qui reçoivent le « Bulletin de la mission » (1), sont naturellement compris en cette faveur nouvelle.

Que cette marque de bonté excite de plus en plus ces bienfaiteurs à prier pour le Pape et à se dévouer aux œuvres de l'union des Eglises, si chères au cœur du Pape.

UN CONGRÈS A PÉRIGUEUX

La *Croix du Périgord* avait invité ses amis à venir étudier ensemble les moyens d'accroître l'influence de leur journal et de grouper dans une association diocésaine les œuvres dont elle cherche à se faire la promotrice.

Ce Congrès s'est tenu jeudi avec un plein succès. La *Croix* de Paris était représentée par M. l'abbé Thellier de Poncheville. Les curés et les catholiques dévoués, venus de tous les points du département, ont pu constater combien la situation de leur *Croix* était excellente. Son tirage s'est augmenté de 1 100 numéros en ces deux dernières années.

Les idées très intéressantes émises par les congressistes sur les perfectionnements à apporter, l'organisation des correspondances locales et les divers procédés de propagande permettant d'espérer que ces succès iront toujours croissants.

Mgr Delamaire présidait lui-même la séance du soir. M. de Boysson, maire de Cénac, rappelle en quelques mots énergiques la nécessité de renoncer à notre indifférence et d'unir toutes nos forces contre les forces sectaires coalisées.

La *Croix du Périgord* sera l'organe de la cause catholique dans le département.

Jeunesse catholique, Cercles d'études, Mutualités scolaires, Assurances contre la mortalité du bétail, Caisses rurales : ces questions sont traitées avec une grande compétence par divers rapporteurs.

Monseigneur approuve chaleureusement ces projets. Il tient à en donner à plusieurs reprises l'assurance à son clergé. Il sera heureux de voir ses prêtres entrer dans cette voie. En fondant des œuvres agricoles, ils feront œuvre chrétienne et patriotique. Ils fortifieront l'attachement de leurs paroissiens à l'église et ils prépareront le retour de ceux qui n'en connaissent plus le chemin.

(1) Envoyé aux bienfaiteurs de 5 francs par an au moins.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 1er MARS 1903 — 5 —

TERRE NOUVELLE

Le père Jacques était un de ces rudes fermiers qui ayant bûché comme quatre dans leur jeunesse, lâchent l'outil sans fausse honte vers la soixantaine, et se contentent de diriger le travail de leurs enfants et de leurs domestiques. Apre au gain, il se montrait à l'occasion généreux, prodigue même; il éprouvait parfois devant certaines personnes le besoin d'étaler son aisance, et pour rien au monde il n'eût laissé dire que le fermier des Feuillates avait refusé un verre de vin à un homme. Les jours de fête il voulait de véritables repas de noce; le poulailler, la porcherie, la bergerie en faisaient du reste tous les frais, de sorte qu'ils ne coûtaient guère aux hôtes magnifiques.

La semaine ne se ressentait pas des dépenses du dimanche. On mangeait bien en toute saison à la table du maître; mais les domestiques prenaient leur repas à part : pour eux trop souvent le fromage remplaçait le lard, et la piquette grise au goût de poires pourries, le vin rouge. Que diable! aux prix où étaient les servantes et les boirons, s'il eût fallu les nourrir en bourgeois, on s'y serait ruiné. Et sots, fainéants la plupart du temps, incapables d'accomplir un travail sans conseils, toujours prêts à flâner, si on ne les poussait la fourche dans les reins.

Malron menait un rang. Il tenait à son grade de chef de famille, et commandait autour de lui comme il eût commandé à des soldats. Cela lui attirait de sérieux désagréments quand les domestiques étaient peu patients ou sournois, envieux et vindicatifs ; parfois, si son fils Michel n'eût pas été là pour calmer l'effervescence, la guerre eût éclaté aux Feuillates.

La famille, il est vrai, n'avait guère besoin de rester en fermage, surtout dans une des plus vastes exploitations de la commune. Le père eût pu se retirer dans sa petite propriété de la Brande-des-Cosses, et Michel, dans le bien de sa femme — un mariage de prince qu'il avait fait, le gars! — au Rio-Blanc de Marçais. Mais ils espéraient l'un et l'autre arrondir aux Feuillates leur pécule. Le vieillard croyait aussi qu'il lui serait plus facile de marier Jeanne ici, à proximité du bourg, que là-bas dans les brandes, loin de tous ses amis. Et puis, enfin, une chaîne invisible, l'habitude de la vie en commun, chaîne pesante parfois et qu'il en coûte cependant de briser, les attachait à cette maison.

Le jour de la séparation viendrait de lui-même assez vite : inutile de le hâter. Michel avait déjà quatre enfants, un ménage de plus serait de trop. C'est pourquoi le père Jacques se jurait bien qu'il ne suffirait pas d'être beau garçon pour avoir Jeanne. Celle-ci comme les autres contribuerait à rehausser d'un degré la famille, pauvre comme Job autrefois, peu à peu enrichie de la sueur de ses membres et grâce à leur habileté matrimoniale. D'ailleurs peut-être épouserait-elle Louis Perrin ; il en avait été question avec l'oncle Jules. Alors comme elle irait habiter Provenchère, rien n'empêcherait plus son père et son frère de continuer leur vie aux Feuillates.

En abattant sur le tapis un dernier vingt de carreau qui le faisait gagner, Malron sentait d'ambitieux projets lui trotter par la tête et, en même temps, par contre-coup, une colère sourde gronder en lui. La présence de Jean lui avait rappelé le mariage de Jeanne, et avait réveillé sa vigilance. Sans rien connaître au juste des intentions de Massé, il le soupçonnait. Il lui déplaisait qu'il eût parcouru tout à l'heure le chemin de Corteuil aux Feuillates en compagnie de sa fille. Françoise était là, c'est vrai, et Jean pouvait dire qu'il avait poussé au delà de son logis pour que sa sœur ne revînt pas seule. Le gars prenait ses précautions. Mais lui Malron, Silvain-Jacques Malron, qui n'avait pas son pareil pour rouler les mannequins dans les foires, ouvrirait l'œil. Il n'était pas une bête, et sans brutale défense, il agirait en sorte que les jeunes gens ne se revoient pas. Pour plus de sûreté, il éloignerait Françoise. Nom de nom! c'en serait une affaire, si la petite s'éprenait d'un gueux qui n'arrivait même pas à payer sa ferme! Et le vieux s'échauffait d'autant plus qu'il était obligé de garder le silence, et que la parole n'offrait pas de soupape à ses idées en ébullition.

Ses hôtes discutaient sur le jeu de bezigue. Lormeau, enrageant d'avoir perdu, soutenait à Jean, à qui la chose était égale, que, pour les cartes, le hasard est maître, l'habileté inutile. Ainsi, lui, du commencement à la fin, il a gardé en mains trois as et trois dames sans pouvoir tirer les quatrièmes. Fallait vraiment n'avoir pas de chance! Et rejetant son chapeau sur la nuque, il se grattait le crâne, en signe de mécontentement.

Le père Jacques en fut amusé.

— Ne t'emballe pas, ma vieille, ne t'emballe pas. Aujourd'hui, c'est le gagnant qui paye. Mais que fait-elle à la cave, cette Jeanne? les poinçons ne sont pourtant pas vides!

Jeanne entra, suivi de Michel et de son ami Baptiste Parot, de la Motte.

Malron reprenait sa bonne humeur devant le nouveau-venu, un fier gars qui avait du « de quoi ».

— Ah! bien, à la bonne heure, s'écriait-il, nous allons réveillonner. Jeanne regarde « voir » dans l'arche s'il ne reste pas un peu de poulet, de dinde, quelque chose qui fasse boire!.....

Jeanne se hâtait, trottinant en bottines sur les carreaux sonores, et semant dans la lumière les taches d'ombre de ses cheveux décoiffés. Françoise l'aidait. Elles mirent une nappe, des assiettes, du pain, des verres pour Michel et Baptiste, dénichèrent dans un coin du buffet des galettes et une dinde à peine entamée; puis, munies chacune d'un grand broc, elles retournèrent à la cave.

Les hommes attaquèrent le volatile et burent force rasades.

— Comment trouvez-vous le vin? demanda Malron.

— Pas mauvais, pour du vin de marchand. Où l'avez-vous acheté?

— Chez Popineau. Mais j'en sais le prix. Ces marchands de vin sont des voleurs; et le plus souvent ils vendent de la crasse. Ah! rien ne vaut le bon clairet de nos treilles! il m'en restait encore quelques litres de l'an dernier, nous les avons bus hier.

— Et le 93; ça vous coupait les flancs, du vin comme ça. Depuis, les vignes sont mortes; on est bien obligé d'en acheter.

— Oui, à la fabrique, observa Lormeau, du vin qui brûle comme du vitriol. L'autre donnait du cœur, du sang dans les veines; même d'en trop boire, ça ne faisait pas de mal. Aujourd'hui les gens qui se saoûlent ont tous des têtes d'abrutis.

— C'est malheureux qu'on ne puisse plus s'enivrer avec tranquillité, dit Jean.

— Sans doute, reprit Lormeau. Ah! je ne prétends pas qu'on doive se saoûler exprès quand le vin est bon! Mais si ça vous arrive une fois, un jour de noces, par exemple, on est rudement content d'avoir affaire à un vin généreux, et de n'en être pas malade pendant deux jours.

— Vous n'aurez pas cette chance-là, cette année. Les vignes sont de nouveau flambées.

— Le phylloxera, dit Baptiste, a dévoré la moitié de la mienne. A celui qui m'indiquerait un moyen de l'arrêter, je donnerais volontiers une pièce de vin blanc aux vendanges.

— Aux vendanges prochaines!

— Ah! non, je n